Nouveau réglement d'accès aux recyparcs et au biocentre au 1er janvier 2027

Des services plus fluides et des évolutions pour mieux vous accueillir !

Afin d'améliorer les conditions d'accueil, de réduire le temps d'attente et de garantir une gestion plus équitable en faveur des citoyens, Intradel fait évoluer le fonctionnement de ses recyparcs.



1. Des quotas désormais attribués par personne

Les quotas annuels ne sont plus calculés par ménage, mais bien **par personne majeure**

- **Encombrants** : (incluant plâtre, plastique dur, verre plat…) : 3 m³
- **Déchets verts** : 4 m³
- **Inertes** : 3 m³
- **Bois** : 2 m³
- **Asbeste-ciment** : 2 m³
- **Matelas** : 2 pièces
- **Pneus** : 4 pièces
- **Peintures, solvants et aérosols** : 50 litres au total
- **Frigolite** : 1 m³

La limite de dépôt quotidien reste fixée à 2 m³ tous matériaux confondus, par véhicule et par recyparc, quel que soit le nombre de personnes présentes dans le véhicule ou de carte d'identité/QR code présentés (avec exception pour les déchets verts au biocentre de Grâce-Hollogne dans la limite du quota annuel).

2. Achat de quotas supplémentaires directement sur place

Besoin de vider une maison ou de réaliser de grands travaux ? Si vous épuisez votre quota annuel de base, vous pourrez désormais **acheter un quota global annuel supplémentaire directement au recyparc** grâce à un paiement immédiat par carte. Des modalités d'accès spécifiques sont prévues pour certains publics (ASBL, école, communes et CPAS, service d'aide à la personne, commerçants et indépendants) *+ d'infos sur intradel.be.*

3. Un accès mieux régulé grâce à l'enregistrement des véhicules

Afin de fluidifier les accès, chaque véhicule disposera de **26 passages autorisés par an**. Des modalités d'accès spécifiques sont prévues pour certains publics (ASBL, école, communes et CPAS, service d'aide à la personne, commerçants et indépendants). *+ d'infos sur intradel.be.*

Les véhicules de plus de 3,5 tonnes ne sont pas admis.

4. Une entraide citoyenne mieux encadrée

Le principe de solidarité vous permet toujours de déposer des déchets pour un proche ou un voisin en incapacité de se déplacer. Afin de permettre l'application de ce principe de manière plus équilibrée, il sera désormais possible de présenter **jusqu'à 2 cartes d'identités autres que la sienne**.

Avant votre prochaine visite, pensez à consulter les nouvelles règles et les quotas applicables.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur intradel.be ou en contactant notre call center au 04 240 74 74 ou via mail à info@intradel.be

Ensemble, redonnons aux recyparcs leur vocation première : un service public de proximité efficace, moderne et accessible pour l'ensemble des citoyens !



Intradel